

2011



- ACCESSOIRES HAUT DE GAMME
- COSMÉTIQUE
- DÉCORATION & DESIGN
- GASTRONOMIE
- LOISIRS ET SPORT
- MULTIMÉDIA



FCPI

ART DE VIVRE

Code ISIN : FR0011007327

**Fonds Commun de Placement dans l'Innovation**

Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019)



**CALAO**  
FINANCE

[WWW.CALAOFINANCE.COM](http://WWW.CALAOFINANCE.COM)

### Les secteurs de l'Art de Vivre selon CALAO Finance

Le FCPI Art de Vivre est investi à 80% dans un domaine où le savoir-faire et la légitimité des PME françaises et européennes sont reconnus, l'univers d'investissement du fonds concerne six secteurs : **Accessoires haut de gamme, Cosmétique, Décoration & Design, Gastronomie, Loisirs & Sport, Multimédia.**

L'Art de Vivre est perçu bien souvent à travers des leaders mondiaux, notamment dans le luxe, alors qu'il réunit aussi de **très nombreuses PME** intervenant dans des secteurs diversifiés. Les PME suivies par le FCPI Art de Vivre développent des biens et services principalement à destination du consommateur final. Ces PME se situent sur un univers d'investissement large et prometteur, car elles évoluent sur des marchés en fort développement. A titre d'illustration, **la demande croissante des nouveaux marchés émergents** sur ce thème offre, selon CALAO Finance, des opportunités importantes de

développement : 44 % des ventes de produits de luxe devraient être réalisées en Chine d'ici 2020 contre 15 % actuellement (Source : CLSA/février 2011).

Leurs activités ont comme caractéristiques communes **le savoir-faire, l'exigence, la qualité, une forte R&D (recherche & développement) et une dimension exportatrice.** Pour plusieurs de ces activités, leur développement est accéléré car il est sous-tendu par deux facteurs de consommation : le premier qui est un besoin intrinsèque classique (qualité, originalité) et le second qui est dit statutaire et reflète l'adhésion à une tendance.

Le FCPI Art de Vivre investira dans des PME françaises et européennes qui ont, selon CALAO Finance, de véritables atouts sur ces six grands domaines, compte tenu de leur savoir-faire et de leur légitimité.

### Le FCPI Art de Vivre investira dans six domaines d'activités porteurs :

- **Accessoires haut de gamme** : HBJO\*, maroquinerie, prêt-à-porter de luxe...
- **Cosmétique** : parfums, services, soins...
- **Décoration & design** : accessoires, art de la table, mobilier...
- **Gastronomie** : œnologie, produits régionaux haut de gamme, services...
- **Loisirs et sport** : équipement, infrastructure, textile technique...
- **Multimédia** : applications smartphone, e-commerce, édition...

Les investissements réalisés dans ces domaines d'activités porteurs comportent néanmoins un risque de perte en capital. Rien ne garantit que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans la notice d'information, avant d'investir dans le Fonds.

(\*) : Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie



## Quelques repères sur les secteurs suivis par le FCPI Art de Vivre

Le marché mondial du luxe au sein duquel le savoir-faire français est reconnu, est estimé pour 2010 à 168 milliards \$. Il devrait croître de 3 à 5% en 2011 : **les secteurs de la maroquinerie et de l'horlogerie-joaillerie** devant connaître une croissance de 15 à 20% (Source : Bain & Company). **L'e-commerce du luxe** est en hausse régulière. Il représentait 3% du marché global du luxe en 2009, 3,8 % en 2010 et devrait s'établir à 5% en 2011 (Source : Precepta). Pour chaque marque, il représente souvent la « première boutique » en termes de chiffre d'affaires.

**Les cosmétiques** (soins et parfums) ont représenté en France un marché d'environ 7 milliards € en 2010 (Source : Precepta). Ils tiennent une place majeure dans l'industrie française. Ils représentaient en 2008 la deuxième industrie exportatrice derrière l'aéronautique (Source : Cosmetic Valley). A titre d'exemple, le marché des produits cosmétiques Bio labélisés en France représentait 280 millions € en 2009 ; il est en hausse régulière de 20% par an sur les quatre dernières années et les entreprises qui le composent sont essentiellement des PME (Source : Cosmetics Monitor).

Le marché français de la **décoration intérieure** est en hausse régulière (Source : Eurostaf) ; il représente plus de 6 milliards € de chiffre d'affaires, soit près de 15 % du marché de l'équipement de la maison. Une illustration de son déve-

loppement se trouve, par exemple, dans l'audience croissante des émissions TV consacrées à ce thème telles que D&Co, Question Maison ou Teva Déco (Source : Médiamétrie).

Le marché des **produits alimentaires haut de gamme** devrait représenter un marché de 5 milliards € en France en 2012. La croissance de ce marché, 3% par an, est plus rapide que celle de l'alimentaire classique, 1% par an (Source : Precepta).

A titre d'illustration dans le **multimédia**, les applications sur « smart phone » connaissent un fort développement avec notamment les applications baptisées « serious game » combinant l'aspect éducatif et ludique. Elles devraient connaître une croissance de près de 50% par an de 2010 à 2015 (Source : Idate).

Dans le secteur des **loisirs**, le marché de la piscine, à titre d'exemple, a connu une croissance de 13% en 2010 en France. Le nombre de bassins privés a doublé en 10 ans et se situe au second rang mondial derrière les Etats-Unis (Source : Observatoire de la Fédération des Professionnels de la Piscine).

*Les éléments statistiques des secteurs visés ne préjugent pas de la performance des entreprises.*

## L'accompagnement des participations : intelligence économique et développement durable

**CALAO Finance apporte un accompagnement spécifique à ses participations, en les aidant à développer la pratique de l'intelligence économique et l'application des critères ESG (environnement, social et gouvernance). Ces deux paramètres sont des facteurs clés, selon CALAO Finance, pour le développement d'une entreprise.**

**L'intelligence économique** se définit comme « la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique ». Cela consiste à mettre en place trois ensembles de procédures contribuant à pérenniser le développement d'une entreprise :

- **mesures de protection de son savoir-faire**
- **dispositifs de veille concurrentielle**
- **gestion de la communication**

A titre d'illustration, les systèmes de communication au sens large, ont démultiplié l'accès libre et instantané à une multitude de données. Ils ont ainsi dérégulé la diffusion de l'information et facilité, par exemple, les intrusions informatiques. Il est nécessaire d'intégrer ces paramètres. Dans les faits, l'intelligence économique vise à vérifier l'étendue des brevets, les contrôles d'accès, la sécurité informatique ou encore la diffusion de l'information externe.



**L'application des critères ESG** (environnement, social et gouvernance) aussi appelés communément « développement durable », se caractérise pour une entreprise par le fait de prendre soin de ses salariés, de ses actionnaires, de ses interlocuteurs (clients, fournisseurs...) et de l'environnement (volonté intrinsèque, évolution de la réglementation...).

L'application des critères ESG s'est développée depuis quelques années dans les PME alors que l'intelligence économique est encore très peu intégrée.

**CALAO Finance a une approche adaptée vis-à-vis des participations** car une PME ne dispose pas des mêmes moyens qu'une grande entreprise pour mettre en place ces politiques. Accompagner les participations sur ces sujets est structurant dans la relation de suivi et permet, selon CALAO Finance, d'optimiser leur pérennité et valoriser leurs actifs.

## La politique d'investissement du FCPI Art de vivre

**Au moins 80% du FCPI sera investi dans des PME (dont 60% innovantes) avec des perspectives de croissance sur les six secteurs.**

L'analyse des dossiers d'investissement combine à la fois une expertise classique d'investisseur :

- la qualité de l'équipe (management, organisation, complémentarité...)
- la qualité du « business model » (portefeuille clients, chiffre d'affaires...)

et une expertise technique :

- le positionnement de l'entreprise (potentiel mondial, brevet...)
- la stratégie de développement et de valorisation

Le fonds, selon sa taille, prendra de 10 à 25 participations dans des entreprises cibles soit au stade du capital risque, soit au stade du capital développement.

**Au maximum 20% du FCPI sera investi dans un portefeuille d'OPCVM diversifiés, de type monétaire, obligataire, convertible ou action.**



Cette allocation sera définie par la société de gestion, en fonction de ses propres critères en s'appuyant sur les analyses de professionnels tels qu'UFG-LFP, disposant des ressources techniques (études et recherches).



La société de gestion aura pour objectif d'optimiser la performance du Fonds sur sa durée de vie en diversifiant les placements de la part de l'actif du Fonds non soumise aux critères d'innovation.

*La stratégie de gestion mise en œuvre comporte pour l'investisseur un ensemble de risques, rien ne garantit que le fonds atteindra ses objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans la notice d'information, avant d'investir dans le Fonds.*



### DURÉE DE BLOPAGE

Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019).



### UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

Une lettre d'information semestrielle est adressée aux souscripteurs détaillant la composition des 80% du fonds investis en PME et des 20% investis en multi gestion OPCVM.



### CADRE FISCAL ISF

En contre partie d'un risque en capital limité à votre apport et d'une durée de blocage de 6 ans minimum (soit jusqu'au 30 avril 2017) qui peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30 avril 2019) sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds, vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- 40% de réduction sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour un foyer fiscal et ce dans la limite de 18.000€, soit une souscription de 45.000€ maximum ( $40\% \times 45.000\text{€} = 18.000\text{€}$ )
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

*Pour bénéficier de ces deux avantages fiscaux, l'investisseur doit conserver ses parts pendant au moins six ans à compter de la date de souscription. Le FCPI est un produit de défiscalisation. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Un FCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. La performance de ses investissements n'est pas certaine, les actifs sous-jacents présentent un risque de perte en capital.*



## L'analyse et le suivi des investissements :

*L'équipe d'investissement de CALAO Finance s'appuie, pour la gestion du FCPI Art de Vivre, sur l'expertise en matière d'analyse financière, sectorielle et technique, de professionnels réunis au sein d'un comité d'experts.*



### **Eric Gaillat\***

*Cofondateur, Président*

Précédemment Fondateur de Pouvoir LBO à la Banque du Phénix et manager de Phénix Mezzanine, Conseil auprès des Associés Gérants de la Banque Arjil, Président d'Ipen Group / BusinessAngels.com et Directeur Associé d'Alto Invest.



### **Rodolphe Herbelin\*\***

*Cofondateur, Directeur Général*

Précédemment Chargé d'Affaires à la BDPME (OSEO), Directeur d'Investissements chez IDF Capital et Directeur de Participations chez Alto Invest.

## Investissement



### **Eric Delbecque**

*Conseiller aux Investissements*

Précédemment Directeur de l'Institut des Etudes et Recherches pour la Sécurité des Entreprises.



### **Bruno Houette**

*Conseiller aux Investissements*

Précédemment Directeur Général d'ABN AMRO Capital France.



### **Philippe Lapidus**

*Associé*

*Conseiller aux Investissements*

Expert Comptable, Fondateur de Subventium.



### **Bernard Ochs**

*Associé*

*Conseiller aux Investissements*

Fondateur de Netvalue, Vice-Président du Club Esprits d'Entreprise.

## Expertise sectorielle



### **Hubert Auriol**

*Conseiller aux Investissements*

• **Loisirs & Sport**

Précédemment Directeur Général du Pôle Sports Mécaniques d'Amaury Sport Organisation (Paris-Dakar, Enduro du Touquet) Triple vainqueur du Paris Dakar.



### **François Bieber**

*Associé*

*Conseiller aux Investissements*

• **E-commerce & Stratégie Marketing**

Président de C2B S.A. - Net Affiliation.



### **Fabrice Boe**

*Conseiller aux Investissements*

• **Luxe & Médias**

Précédemment Président de Prisma Presse, Directeur Général d'Hermès et de Lancôme.



### **Christel Chouder**

*Conseiller aux Investissements*

• **Distribution Spécialisée & Luxe**

Précédemment Directrice Régionale Amérique Latine et Duty Free Amérique chez Sisley Cosmetics, Area Manager Senior chez l'Oréal Amérique.



### **Sandrine Freeman**

*Conseiller aux Investissements*

• **Design & Edition**

Fondatrice du Collectif OzeArt (promotion de l'Art Contemporain).



### **Jean-Marc Gillouard**

*Associé*

*Conseiller aux Investissements*

• **Distribution Grand Public**

Précédemment Dirigeant d'Hypermarché à l'enseigne U.



### **Jérôme Rayet**

*Associé*

*Conseiller aux Investissements*

• **Services Web Grand Public**

Fondateur de Learnorama.

La légitimité des membres du Comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés par le FCPI Art de Vivre. L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

\* : Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (Premier Ministre), Administrateur du Centre des Professions Financières (présidé par Edmond Alphandéry).  
\*\* : Membre du groupe de travail « Capital Investissement » du Club Esprits d'Entreprises.

## CONDITIONS DU FCPI ART DE VIVRE

### CALAO Finance

CALAO Finance, société de gestion indépendante, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (GP 10000052), réunit à son capital des entrepreneurs, des financiers et des experts sectoriels reconnus. CALAO Finance intervient pour le compte de family offices, d'investisseurs institutionnels et privés.

Ses valeurs se résument par son nom, CALAO<sup>(1)</sup>, oiseau symbole de prospérité, de sagesse et de communication.

### LE COMITÉ STRATÉGIQUE

CALAO Finance s'appuie, pour la stratégie et la politique d'investissement de la société de gestion, sur l'expertise des personnalités, réunies au sein d'un comité stratégique (extrait) :

- **Jean-Philippe Bohringer** : Expert-Comptable, Président de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers.
- **Jean-Marc Bourmault** : Directeur Délégué auprès des Partenaires pour Patrimonia.
- **Michel Didier** : Economiste, Président de Coe Rexecode.
- **Xavier Kergall** : Fondateur et Directeur Général du Salon des Entrepreneurs.
- **Catherine Minard** : Directeur des Affaires Internationales du Medef.
- **Albert Ollivier** : Conseiller du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts & Consignations.
- **Laurent Scheinfeld** : Directeur Pôle Financement de l'Innovation de GSM Consulting.

Ce comité permet à CALAO Finance d'avoir un avis consultatif sur la stratégie et sur la politique d'investissement de la société de gestion à partir d'un sujet choisi par le Comité de direction de la société de gestion.

Ce comité n'intervient pas dans la gestion des fonds gérés par CALAO Finance.

- Agrément AMF : n° GP 10000052
- Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum tout au long de la durée de vie du fonds y compris ses éventuelles prorogations (8 ans max.)	Dont TFAM distributeur maximum tout au long de la durée de vie du fonds hors éventuelles prorogations (6 ans max.)
Droits d'entrée	0.625% TTC max.	0.833% TTC max.
Droits de sortie	Néant	Néant
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.950% TTC max.	1.500% TTC max.
Frais de constitution	0.125% TTC	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.150% TTC max.	Néant
Frais de gestion indirects liés aux investissements du Fonds dans des parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)	0.100% TTC max.	Néant
<b>Total</b>	<b>4.95% TTC max.</b>	<b>2.33% TTC max.</b>

- **Société de gestion** : CALAO Finance
- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Commissaire aux comptes** : FIDUS
- **Valeur d'origine des parts A** : 100 €
- **Souscription minimale** : 10 parts
- **Valorisation** : semestrielle
- **Période de souscription** : jusqu'au 31/12/2011
- **Durée de blocage des parts** : 6 ans minimum sauf cas légaux (invalidité, décès)

### AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ans à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 avril 2017), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30 avril 2019), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 6ème année. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

**Date de l'agrément AMF** : 04/03/2011



10, rue de Copenhague  
75008 Paris

- **Tél.** : +33 (0)1 44 90 70 70
- **Mail** : info@calaofinance.com

<sup>(1)</sup> : Marque déposée par CALAO Finance